

Ergonomie et prévention des TMS: nouvelles dispositions



Un arrêté royal paru dans le Moniteur Belge du 15 mai 2024 introduit de nouvelles dispositions dans le code du bien-être au travail en matière d'ergonomie et de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). L'employeur doit réaliser une analyse des risques musculo-squelettiques sur le lieu de travail.

.

Sujets: [Troubles musculo-squelettiques](#), [Ergonomie](#)

©: publié le 15.05.24 par la rédaction, prevent.be

Last change: 15.05.24
